



Assurance prêt et médecin généraliste

Par Boobo

Bonjour,

Mon assurance de prêt a-elle le droit de contacter mon médecin pour avoir des informations médicales sur mon état de santé ?

Merci pour vos précisions ;)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment l'assureur connaît-il le nom de votre médecin ?

Et en admettant qu'il le connaisse, il peut le contacter, mais votre médecin est tenu au secret professionnel, donc ne donnera pas d'information vous concernant.

Quel est votre problème ?

Par hideo

Bonsoir,

Votre médecin traitant est tenu au secret médical.

Si l'assurance conteste ,c'est à son médecin conseil expert d'intervenir en vous convoquant ou en faisant un contrôle chez vous .Dans ce cas vous pouvez vous faire aider par votre médecin traitant.

Cordialement

Par Boobo

Je vais devoir déclencher un sinistre et mon médecin va remplir le certificat, l'assurance aura donc accès à ses coordonnées.

Après apparemment je peux passer par un autre médecin notamment celui à l'origine de l'arrêt qui est sos médecin.

Après c'est pour une petite indemnisation de 2/3 mois temporaires.

Mais j'ai toujours peur des assurances qui peuvent contacter un médecin et tenter de faire dire des choses.

Merci à vous

Par yapasdequoi

Non les assureurs ne font rien dire aux médecins, c'est contraire au secret professionnel.

Ensuite votre contrat indemnise-t-il en dessous de 90 jours d'arrêt ? Ce serait étonnant.

Par ESP

Bonjour, bienvenue ici.

La loi française, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés, protège la confidentialité des données médicales.

Pour exemple, même lors de la souscription, vous remplissez un questionnaire médical... Vous pouvez demander l'aide de votre médecin, mais celui-ci ne peut pas transmettre d'informations à l'assureur sans votre consentement explicite.

Par isernon

bonjour,

les renseignements médicaux que vous fournissez à votre assurance seront communiqués uniquement à un médecin travaillant pour cette assurance, médecin qui reste tenu au secret professionnel.

salutations